

Conseil de Communauté

Délibération n°392022

Jeudi 7 avril 2022 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Hervé Dieulefès, Premier Vice-Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mmes Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Isabelle AUTIER, M. Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, M. Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent RICARD représenté par Patrick MARY, M. Pierre SOUJOL représenté par Hervé DIEULEFES, Mme Catherine MORIN SAVORNIN représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Laurent GRASSET représenté par Stéphane DALLE, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, M. Norbert TINEL représenté par Isabelle DE MONTGOLFIER, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT, M. Pierre GRISELIN représenté par Jérôme BOISSON, Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Isabelle DE MONTGOLFIER et Mme Cécile VASSE représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Mmes Nouria DERDOUR, Julia PLANE et M. Claude CHABERT.

Secrétaire de séance : M. Laurent AJASSE.

Objet : Élection des délégués au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PETR Vidourle Camargue

Monsieur Loïc Fataccioli, Vice-président délégué aux transports et aux éco-mobilités, rappelle au conseil que le PETR Vidourle Camargue est dépositaire d'un dossier de candidature au fonds européen DLAL FEAMPA 2021-2027 en faveur de la pêche et de l'aquaculture, remis à l'autorité de gestion le 12 juillet 2021.

Une convention de mise en œuvre des mesures relatives au DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA va être prochainement élaborée. Dans le cadre de son adhésion au PETR Vidourle Camargue, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est invitée à devenir membre du comité de sélection du GALPA qui aura en charge la gestion du FEAMPA et l'attribution des subventions aux projets déposés dans ce cadre.

En conséquence, il convient de désigner un représentant titulaire, et un représentant suppléant, pour siéger au Comité de sélection du GALPA Vidourle Camargue.

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PETR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Les candidatures seront enregistrées avant l'ouverture du scrutin.

Monsieur le 1^{er} Vice-président propose au conseil :

de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Le conseil, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Monsieur Pierre Griselin en tant que titulaire,
- Monsieur Loïc Fataccioli en tant suppléant.

Le conseil à l'unanimité :

DESIGNE monsieur Pierre Griselin en tant que titulaire et monsieur Loïc Fataccioli en tant suppléant en qualité de représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour siéger au sein du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le

Publication du

20/04/22

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président de la CC
du Pays de Lunel, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Hervé Dieulefais.

Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex